

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2022/30

OBJET :

**CONVENTION AVEC
LE DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS
POUR L'ENTRETIEN
DE LA VOIE VERTE
LE LONG DE LA
RD 225**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux
le MERCREDI 06 JUILLET à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Léo LAGRANGE, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Vingt-huit Juin
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

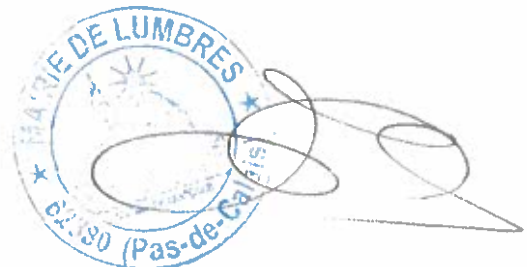
Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. BONNAIRE Serge (proc. Mme le Maire), Mme LEROY Martine (proc. M.
MONBAILLY), M. GUILBERT Richard (proc. M. MONBAILLY), absents excusés.
M. TEN Arnaud, absent non excusé.

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal
que le Département est en train de réaliser une voie verte ainsi qu'une aire de
covoiturage le long de la RD 225 entre la Route de Nielles et le Centre Aquatique
dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur départemental de la mobilité.

Il est proposé de passer une convention entre le Département du Pas-de-Calais et la
Commune de Lumbres pour l'entretien de cette liaison douce.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité
cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer la convention avec le
Président du Département du Pas-de-Calais.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 07/07/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 07 JUIL. 2022
et publication ou notification
du 07 JUIL. 2022

Le Maire,

Joëlle DELRUE

